



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.INT.300

Déposé le : 05.02.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Chauffards étrangers impunis dans leur pays

Texte déposé

La presse dominicale nous apprend qu'un certains nombres de chauffard étrangers restent impunis dans leur pays de domicile.

Selon l'Office fédéral des routes (OFROU) le canton doit transmettre les informations d'infractions aux pays avec lesquels nous avons un accord. Selon le porte-parole de l'OFROU, il incombe aux polices cantonales d'avertir les autorités étrangères.

Il semblerait qu'en 2017, 2522 interdictions de rouler en Suisse aient été prononcées dans notre pays sans que ce dernier en fasse l'annonce.

Je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Pour quelle raison le canton de Vaud n'applique pas l'ordonnance fédérale ?
- 2) Quel service est responsable de l'annonce ?
- 3) Combien de cas sont concernés en 2018 ?
- 4) Est-ce que le canton de Vaud va modifier sa pratique en la matière ? si non, pour quelle raison ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



<u>Nom et prénom de l'auteur :</u> Cédric Weissert	<u>Signature :</u> 
<u>Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :</u>	<u>Signature(s) :</u>

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch